



## SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024

DELIBERATION n° 2024-02-038 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 07/02/2024**

L'an deux mille vingt quatre, le treize février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Saint Médard de Guizières, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### **Présents : 46**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Pascal LELEU (suppléant d'Emeline Brisseau), Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Thierry LAFAYE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Joël CAURRAZE (suppléant de Jean-Philippe VIRONNEAU)

### **Absents : 22**

Chantal GANTCH, Jean Claude ABANADES, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, François TOSI, Michel VACHER

### **Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 10**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Joachim BOISARD pouvoir à Philippe BUISSON, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Patrick HUCHET pouvoir à Armand BATTISTON, Monique JULIEN pouvoir à Denis SIRDEY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance  
-----

## CULTURE

# CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS (2023-2025) À PILE-MKP

Envoyé en préfecture le 15/02/2024  
Reçu en préfecture le 15/02/2024  
Publié le  
ID : 033-200070092-20240213-2024\_02\_038-DE

Sur proposition de Madame Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère communautaire déléguée à la Culture,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les Statuts de La Cali

Considérant que conjuguant projets de médiation et offre culturelle avec ses deux festivals (Musik à Pile et Pile de drôles), l'association Musik à Pile est implantée dans le Libournais depuis 1997. En un peu plus d'un quart de siècle, elle a su développer des liens entre artistes, habitants, tissu associatif local, lieux de production et de diffusion. Opérateur culturel incontournable, l'association compte une équipe de 135 bénévoles et de professionnels intermittents du spectacle qui assurent le développement du projet associatif. Elle joue un rôle structurant compte tenu du caractère fédérateur de son projet artistique et des activités proposées, de leur intérêt pour les habitants et, au-delà, pour l'attractivité et le rayonnement du Libournais.

Considérant que par ailleurs, génératrice de lien social et respectueux des droits culturels, l'association est un opérateur sur lequel les communes, les établissements scolaires, les centres médico-sociaux, les espaces jeunes ou encore les accueils de loisirs peuvent s'appuyer pour concevoir et développer des projets de territoire.

Considérant qu'en 2023, les partenaires historiques de Musik à Pile-MKP, dont le Conseil départemental de la Gironde, la Communauté d'agglomération du Libournais et la Ville de St-Denis-de-Pile, ont souhaité sécuriser la dynamique portée par l'association en mettant en place une contractualisation spécifique par le biais d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), validée lors du comité de pilotage du 9 novembre 2023 et annexée à la présente délibération.

Considérant ce qui précède, La Cali estime que le projet artistique et culturel porté par cette association est d'intérêt communautaire et poursuivra donc l'appui apporté au festival.

Considérant que le montant de la subvention attribuée au festival Musik à Pile fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire de La Cali fondée sur le principe de l'annualité budgétaire en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité pour la durée de la convention pluriannuelle d'objectifs (2023/2025).

Considérant qu'une convention annuelle de subvention définira les modalités de versement.

Vu l'avis de la Commission « culture » en date du 1<sup>er</sup> février 2024,  
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 février 2024,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (56 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention pluriannuelle d'objectifs de l'association Musik à Pile-MKP, et tout avenant y afférant.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne

16 février 2024

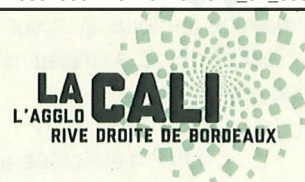
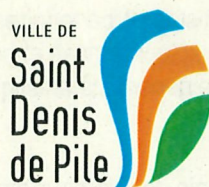
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
et par délégation  
Philippe BUISSON,  
Président de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais,  
Président de séance



Jacques LEGRAND,  
1<sup>er</sup> Vice-président,  
Secrétaire de séance



## MKP MUSIK A PILE Convention pluriannuelle d'objectifs 2023 - 2025

Le **Conseil départemental de la Gironde**, ci-après dénommée « le Département de la Gironde », représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc Gleyze, dûment habilité par la délibération n°2023.1066.CP du 9 octobre 2023

La **Communauté d'Agglomération du Libournais**, représenté par son Président, Monsieur Philippe Buisson,

La **Ville de Saint Denis de Pile**, représenté par sa Maire, Madame Fabienne Fonteneau,

Ci-après dénommés ensemble « les partenaires publics signataires »  
D'une part,

Et

**L'association MKP Musik à Pile**, représentée par son Président, Mathieu Mallet,

Forme juridique : association loi 1901

Siège social : Mairie - 37 route de Paris - 33910 Saint Denis de Pile

Siret : 480 219 112 00012

APE : 9001Z

Licences d'entrepreneurs de spectacle : 2 L-R-20-009303 / 3 L-R-20-009327

Ci-après dénommée « l'association » et « MKP »

D'autre part.

### PREAMBULE

Depuis toujours **l'Association MKP Musik à Pile** œuvre en faveur et sur le territoire, auprès de ses habitants, ses familles, ses associations et structures, en essaimant le Libournais et plus largement le département d'art et de culture, toujours accessible.

Un état d'esprit, une identité propre à MKP qui permet de pérenniser de nombreuses collaborations locales, tout particulièrement dans la réalisation d'actions de médiation culturelle et les rencontres, qui forment le cœur de l'association. Elles constituent le moteur de l'engagement de l'association et de sa durée, au-delà de l'accompagnement d'artistes en création ou des diverses programmations artistiques qui ne prennent leur sens qu'en adéquation avec ces projets de médiation. L'histoire de MKP montre l'évolution des actions auprès d'un public souvent éloigné de l'art et de la culture, sur un territoire rural parfois peu propice aux rencontres culturelles. A travers ses deux festivals (Musik à Pile & Pile de Drôles) et sa saison culturelle, MKP met en œuvre les convictions de ses membres, en tant qu'acteur/artisan culturel associatif de terrain, au service de la citoyenneté, de la cohésion sociale, de l'éducation populaire et du développement durable.

Répondre au besoin culturel et social est la priorité de l'association, avec des actions de proximité, en lien direct avec les publics, qu'ils soient ou deviennent participant.e.s, acteurs/-trices, organisateurs/-trices, spectateurs/-trices... pour créer un écrin de rencontres et étoffer les espaces de sociabilité existants, de rendez-vous artistiques professionnels et de pratique amateur, attisant la curiosité culturelle et motivant à s'investir dans un projet collectif.

L'association veille à respecter et encourager l'égalité femmes hommes et lutte contre toutes les formes de discrimination et ce dans l'ensemble de des projets MKPiens.

Un savoir-faire artisanal, professionnel et chaleureux.

Ensemble, citoyen.ne.s, participant.e.s, publics, artistes et partenaires, avec MKP, maillage territorial au cœur de nos villages, soyons acteurs/-trices et poursuivons notre envie de dynamiser notre territoire : créer et infuser en milieu rural et faire résonner cette générosité artistique et culturelle jusqu'à la métropole et sur l'ensemble du département !

MKP a été créée avec la Ville de Saint Denis de Pile pour organiser le festival éponyme. Les équipes municipales se sont succédées et ont manifesté chaque année leur reconnaissance et leur intérêt pour ce projet.

Le Département de la Gironde est un partenaire de la première heure aussi, qui a d'abord soutenu le festival puis certaines des actions de l'association. C'est un véritable accompagnement et un soutien fort.

La Cali, comme la Communauté de communes du Canton de Guîtres auparavant, a reconnu le travail en direction des habitants, en particulier en direction des enfants élèves du territoire.

Ces collectivités témoignent d'un suivi, d'un accompagnement et d'un soutien sans faille depuis longtemps. Elles ont contribué à permettre à l'association MKP MusiK à Pile de devenir un acteur culturel structurant du territoire.

## **CADRE DES PARTENARIATS PUBLICS**

### **Conseil Département de la Gironde**

Considérant l'adoption par le Conseil Départemental de la Gironde d'une politique territoriale Gironde 2033 et sa déclinaison en pactes territoriaux, sa politique culturelle s'inscrit dans le cadre des chefs de filât des solidarités humaines et territoriales, d'autonomie et de développement social.

Considérant que la politique culturelle de la collectivité s'inscrit pleinement dans sa stratégie de résilience territoriale, pour une adaptation collective aux changements environnementaux et sociétaux ;

Considérant que la politique culturelle du Conseil départemental de la Gironde se décline autour des quatre orientations que sont l'accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles, le soutien à la vie artistique et culturelle des territoires, la lecture et les coopérations numériques, les patrimoines culturels ;

Dans ce cadre, le Département entend :

- accompagner les lieux ressources, installés et repérés sur les territoires, afin de conforter leur développement dans le champ de la création et de l'accessibilité,
- favoriser l'inclusion des artistes et leur accompagnement par des structures professionnelles,
- accorder, dans ses actions en faveur de la médiation culturelle, une attention particulière aux populations et publics fragiles éloignés de l'offre culturelle,
- faire de la lutte contre les discriminations et notamment de l'égalité femmes-hommes une de ses priorités en sa qualité de signataire de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Considérant que le projet de l'association MKP MusiK à Pile participe des orientations culturelles départementales, le Département de la Gironde accompagne l'action de l'association à plusieurs titres :

- soutien à l'émergence et à la création dans un principe de diversité culturelle, de pluridisciplinarité et d'attention au territoire départemental,
- soutien à la médiation en direction de publics éloignés de la culture, notamment sur les territoires ruraux,
- soutien au développement dans une logique d'accompagnement et de formation des équipes artistiques locales dans leur structuration et professionnalisation en lien avec les partenaires du territoire,
- soutien à la diffusion, la recherche artistique et l'expérimentation pour favoriser l'émulation et le renouvellement des pratiques artistiques sur le territoire.

Dans le cadre de sa politique de prévention et d'inclusion en faveur de la promotion du « vivre » et « faire » ensemble, le Département de la Gironde met en œuvre le Plan de soutien des acteurs de l'inclusion sociale, permettant l'appui à un réseau d'acteurs de proximité, en complémentarité avec l'intervention des services sociaux du Département, pour favoriser une solidarité plus inclusive et préventive des difficultés sociales.

Ancrés sur l'ensemble du territoire girondin, ces acteurs s'inscrivent pleinement dans une démarche de développement social, favorisant le vivre et faire ensemble. Mobilisés en faveur de la lutte contre les inégalités, le développement de l'autonomie et le bien-être des personnes, ils encouragent la participation des habitants et le développement du pouvoir d'agir, et participent ainsi d'une transformation sociale durable.

Le Plan de soutien des acteurs de l'inclusion sociale amène un soutien aux acteurs afin de favoriser l'égal accès de tous les citoyens à leurs droits, développer l'autonomie sociale et préserver la dignité de chacun. Il s'articule autour de quatre axes :

- Axe 1 : Accès aux droits fondamentaux
- Axe 2 : Développement de l'autonomie sociale
- Axe 3 : Prévention et lutte contre les violences
- Axe 4 : Citoyenneté et fraternité

Compte tenu des objectifs et des actions de l'Association qui s'inscrivent dans le cadre du Plan de soutien des acteurs de l'inclusion sociale, le Département a décidé de lui apporter son soutien.

### **La Communauté d'agglomérations du Libournais (La Cali)**

Depuis sa création en 2012, La Cali, dotée d'une « identité bicéphale, à la fois rurale et péri-métropolitaine », mène des politiques publiques visant à renforcer l'attractivité du Libournais, ainsi que la solidarité territoriale pour répondre aux besoins des populations. Forte de son patrimoine naturel diversifié (vallées autour des cours d'eau, forêts étendues dans le Nord, paysages de collines et de cultures), l'agglomération se définit comme « un territoire en devenir, plein d'ambitions à la hauteur de ses nombreux atouts ».

Ce même territoire, étendu sur 561 km<sup>2</sup>, compte quatre salles de spectacle : le Théâtre municipal Le Liburnia à Libourne (540 places), la salle de spectacle associative L'Accordeur à St-Denis-de-Pile (450 places), l'espace culturel Maurice-Druon à Coutras (124 places) et l'auditorium à Lapouyade (130 places).

Grâce au dynamisme des associations culturelles, la géographie de l'offre culturelle s'est, au fil des années, étoffée, tout particulièrement dans le Nord-Libournais, ce qui participe à restreindre les distances à parcourir pour accéder à un lieu de culture pour les habitants, tout particulièrement les plus jeunes.

La Cali a pris, dès 2012, la compétence supplémentaire « Manifestations culturelles » et accompagne plusieurs associations culturelles de type loi 1901 qui contribuent, notamment, à :

- valoriser le territoire et à favoriser son attractivité,
- générer une activité économique locale,
- favoriser l'accessibilité au plus grand nombre.

En 2023, l'agglo apporte un soutien technique et financier à seize manifestations dont l'importance, la direction artistique et la portée médiatique sont reconnues comme une composante essentielle de « l'habiter » dans les campagnes.

Génératrice de lien social, l'association MKP-MusiK à Pile est l'un des opérateurs phares du territoire : son festival éponyme propose, depuis un quart de siècle, une programmation tout public, exigeante et partiellement gratuite qui s'inscrit dans un lieu patrimonial, le parc de Bômale.

Considérant ce qui précède, la Communauté d'agglomération du Libournais estime que le projet artistique et culturel porté par le festival MusiK à Pile est d'intérêt communautaire. C'est donc à ce titre que, depuis 2012, son soutien se concrétise, chaque année, par la signature d'une convention de subvention (à titre indicatif, en 2022 la subvention allouée au festival était de 5 000 €).

### **Ville de Saint Denis de Pile**

Considérant que l'association s'inscrit dans de nombreux axes de la Charte des Associations :

- AXE 3 : Favoriser le lien social. Permettre l'accès de tous aux manifestations et initiatives
- AXE 4 : Permettre, promouvoir et faciliter l'engagement bénévole
- AXE 5 : Communiquer, s'ouvrir à l'ensemble de la population. Développer des outils de communication
- AXE 6 : Permettre l'accès de toutes et tous à la vie associative : Tarifs, aménagement du temps, lutter contre toutes les discriminations
- AXE 7 : Impulser la formation, la valorisation des bénévoles

- AXE 8 : Développer l'éducation populaire : projet pédagogique en direction de (« temps de midi », expositions, débats, formations...)
- AXE 10 : Adopter une démarche responsable dans l'organisation des manifestations

La Ville de Saint Denis de Pile s'engage à soutenir l'association MKP-Musik à Pile dans la mise en œuvre de ses projets sur la durée de la présente convention, et particulièrement sur les axes répondant aux attentes de la commune en matière culturelle et associative :

Favoriser l'accès de toutes et tous à la culture : attention particulière vis à vis des jeunes, mise en œuvre d'une politique tarifaire en faveur des dionysiens et des personnes en difficulté, projets développant le lien social

Accompagner le développement de Musik à Pile permettant de favoriser un lien avec les structures dyonisiennes et l'animation locale, mise en réseaux et partenariats, notamment avec BOMA et les acteurs éducatifs, mise en avant de l'engagement associatif et du bénévolat

Soutenir les pratiques et à la diffusion d'artistes amateurs (Festival MKP et Pile de Drôles)

Soutenir les actions culturelles à destination des habitants

Pour mémoire, au titre de l'année 2023, le montant de la subvention s'établit à ce jour à 15 500 euros (quinze mille euros) pour le soutien aux deux festivals (Musik à Pile et Pile de Drôles).

## Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre **MKP Musik à Pile** et le **Conseil départemental de la Gironde, la Communauté d'Agglomération du Libournais, la Ville de Saint Denis de Pile** pour la mise œuvre du projet artistique et culturel pluriannuel exposé en annexe 1 et de définir les modalités de son évaluation.

Par la présente convention, la structure s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Par ce projet, le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les cinq engagements du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant du Ministère de la Culture du 25 novembre 2021.

Les partenaires publics contribuent financièrement et de manière opérationnelle au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel.

## Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2023. Elle se termine au 31 décembre 2025 et peut être renouvelée.

## Article 3 - Objectifs spécifiques

- Programmer des artistes professionnels par l'achat de spectacles, à l'occasion des festivals annuels Musik à Pile et Pile de Drôles et à travers d'autres projets et actions durant la Saison culturelle « Pile de Culture », en lien avec un programme annuel d'actions de médiation artistique et culturelle
- Etablir des coopérations à différents niveaux : avec les collectivités publiques, les structures culturelles, sociales, économiques du territoire, entre/avec les personnes associées (bénévoles, habitants, etc.).
- Mettre en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle
- Elargir les possibilités pour les personnes vivant sur un territoire d'accéder à des ressources artistiques notamment à travers des actions de médiation et une programmation.
- Mettre en œuvre des projets participatifs en y associant des publics en situation de vulnérabilité sociale, favoriser des processus de création horizontaux entre artistes et participants.
- Favoriser l'intergénéralité.
- Répondre aux attentes des habitants en proposant des projets par et pour les personnes concernées
- Proposer un projet culturel de territoire autour de la musique et du spectacle vivant pour être vecteur de cohésion sociale
- Permettre à des artistes au cours de leurs résidences de se nourrir des contextes sociaux et culturels, en programmant des rencontres et des showcases ou sorties publiques.
- Participer à l'attractivité du territoire et créer des synergies

- Continuer d'avancer sur la question de la transition écologique, au-delà de l'utilisation des toilettes sèches et en poursuivant notre engagement pour nous fournir en circuit-court, mais aussi en mesurant et en ayant une attention particulière sur notre empreinte carbone.
- Poursuivre notre action en faveur de l'égalité hommes/femmes : en essayant au maximum de maintenir un équilibre en terme de responsabilité au sein des équipes bénévoles, tout comme dans nos programmations artistiques. Par exemple en 2023 :
  - Vendredi : Zaho de Sagazan (femme) / Charlie Winston (homme) / Flanagan (homme)
  - Samedi : Romane (femme) / Skip the Use (homme) / Kalika (femme)
- Persévérer dans l'élaboration d'actions de lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes. Continuer de se former, mettre en place des solutions d'alerte... et Continuer de se questionner lors des réunions de l'association. Toujours en lien avec le dispositif « ici c'est cool » du RIM.

#### **Article 4 - Résultats attendus et évaluation**

L'évaluation du projet ou des actions auxquels les partenaires publics ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre les signataires, au regard des objectifs.

Un rapport d'activité sera établi à l'issue de chacune des années écoulées au plus tard dans les 6 mois qui suivent la fin de l'année de l'exercice. Il comportera notamment une évaluation rédigée par l'association sur ses activités et la réalisation de ses objectifs tels que décrits dans la convention.

Les partenaires publics effectueront des retours à partir du rapport d'activité.

Si besoin, les cosignataires s'engagent à ouvrir un chantier de réflexion visant à améliorer les indicateurs d'évaluation du projet en termes d'impacts (territoires, populations, économie, bien être...).

#### **Article 5 - Gouvernance de la convention**

La gouvernance est réalisée par l'intermédiaire de :

- un Comité de pilotage, au moins une fois par an, avec les élus (au moment du bilan et de la projection des suites)
- un Comité technique, au moins une fois par an

##### Composition du Comité de pilotage et son rôle :

Le comité de pilotage comprend notamment les membres signataires de la convention ou leurs représentants. Ce comité pourra éventuellement inviter ponctuellement des personnes qualifiées et ressources présentant un intérêt dans la logique du projet développé. Il prendra acte de l'évaluation réalisée par l'association et validera le projet de l'année à venir sur la base d'une présentation d'un document d'orientation et d'un budget. Ce projet s'appuiera sur une analyse partagée avec les partenaires financiers, en fonction des cofinancements annuels dédiés à la faisabilité des actions.

Cette réunion sera complétée par au moins un comité technique, pour faciliter le suivi, et d'autres réunions si nécessaires.

#### **Article 6 - Engagements des partenaires publics signataires**

L'association MKP MusiK à Pile s'engage à mettre en œuvre le projet de la présente convention 2023-2025 par la réalisation des objectifs spécifiques précités. Elle mobilisera des moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Les collectivités publiques signataires de la présente convention s'engagent à mobiliser leurs services et organismes associés, pour accompagner la mise en œuvre du projet de la présente convention 2023-2025.

Elles s'engagent pour une durée de 3 ans à soutenir l'association MKP MusiK à Pile, notamment en matière financière, en accord avec les objectifs précités.

#### **Article 7 - Modalités financières**

La présente convention d'objectifs ne définit pas les engagements financiers qui feront l'objet de conventions financières annuelles, conclues avec chacune des collectivités partenaires au regard du projet actualisé. Les objectifs spécifiques mentionnés dans cette convention sont toutefois soumis à un modèle économique. Si les conditions financières ne sont pas réunies, les objectifs devront être reconsidérés.

Toutefois, à titre indicatif sont listés ici les soutiens financiers des partenaires publics :

FDVA : 3 000 €

Région Nouvelle-Aquitaine : 15 000 €

Département de la Gironde / Scène d'été : 22 000 €

Département de la Gironde / Aide au fonctionnement actions culturelles : 10 000 €

Département de la Gironde / Aide au fonctionnement actions sociales : 15 000 €

Communauté d'agglomération du Libournais : 5 000 €

Ville de Saint Denis de Pile : 15 500 € (+ 750 € CCAS)

Par ailleurs est joint en Annexe 2 le montant prévisionnel des engagements financiers des différents partenaires, pour l'année 2023, listés dans le budget prévisionnel de l'association. Chaque année, le budget prévisionnel sera annexé aux présentes, pendant toute la durée d'exécution de la présente convention.

D'autre part, l'association est toujours dans l'expérimentation de projets tels que le permettent les appels à initiatives & projets, comme développé dans l'annexe 1.

En 2022 cela s'est traduit par :

Département de la Gironde / Appel à initiatives sociales L'un est l'autre : 6 000 €

Département de la Gironde / Itinéraire culturel Hors collège : 1 300 €

## Article 8 - Obligations diverses

L'association MKP MusiK à Pile s'engage à prévenir les partenaires publics par mail, de tout évènement d'importance susceptible de venir altérer le fonctionnement ou les orientations de la structure et le principe de l'intervention publique, tel qu'il a été écrit dans la convention : difficultés financières importantes susceptibles d'entraîner une cessation des paiements, ouverture d'une procédure collective, cessation d'activité, changement de l'équipe.

## Article 9 - Dénonciation et résiliation de la convention

La présente convention d'objectifs est valable pour 3 ans (2023-2025). Elle pourra être dénoncée par l'un des co-signataires après préavis de six mois signifiés par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie.

Tout retrait d'un co-signataire devra être précédé d'une réunion de concertation avec l'ensemble des signataires.

En cas de litige, le Tribunal administratif de Bordeaux peut être saisi par l'une ou l'autre partie.

Fait en quatre exemplaires originaux

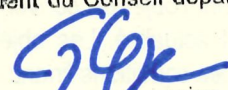
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Le Président de l'association MKP MusiK à Pile

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Le Président du Conseil Départemental de la Gironde

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
La Maire de la Ville de Saint Denis de Pile

Le Président du Conseil départemental

  
Jean-Luc GLEYZE



## Annexe 1 - Projet artistique et culturel

### Annexe 1.1 - Synthèse du projet artistique et culturel

#### 1.1.1 - L'Organisation d'événements culturels

C'est à Saint Denis de Pile, au cœur de Boma (historiquement nommé le Parc Bômale), où se dresse la tout juste rénovée chartreuse du 16<sup>ème</sup> siècle et la nouvelle médiathèque, joutée par l'église romane classée au monument historique, que l'association MKP a créé et développe ses deux événements culturels annuels :

- ⇒ Le festival MusiK à Pile depuis 1998
- ⇒ Le festival Pile de Drôles depuis 2020

- Le festival de musiques actuelles **MusiK à Pile** se déroule dans un cadre bucolique et se place comme dénicheur de talents depuis 25 ans. Tour à tour pop, chanson, musiques du monde, rock, parfois rap et même électro, la programmation de MusiK à Pile est ouverte, pour toucher chacun à l'endroit qui lui convient le mieux. Le samedi après-midi est gratuit, avec des formes plus familiales et participatives, de musique et théâtre de rue. Avec la venue d'artistes de renommée internationale comme Keziah Jones, Jacques Higelin, Brigitte Fontaine, -M-, Louis Bertignac, Mano Solo, Manu Dibango, Sanséverino, Jeanne Added, Suzane, Amadou et Mariam, Dionysos,... MKP aspire à maintenir la qualité de ses propositions et à pousser son rayonnement artistique !

Depuis toujours, la programmation artistique est qualitative, audacieuse et ambitieuse. Elle suit et se préoccupe des créations musicales locales, offrant une place en première partie de têtes d'affiche. L'équipe de bénévoles-habitants majoritairement issue du Libournais œuvre toute l'année pour sa réussite. Elle contribue à toucher et attirer le plus de monde et mettre en valeur le patrimoine.

Son format a évolué au fil des années, pour aujourd'hui à offrir 2 jours de musique et de fête, chaque année au mois de juin.

MusiK à Pile est labellisé « Scène d'été permanente » du Département de la Gironde et « Festival d'été » de la Nouvelle-Aquitaine.

- Le festival familial **Pile de Drôles** a naturellement vu le jour après des années de projets en direction du jeune public et de programmation scolaire ou familiale. Il se présente comme le petit frère de MusiK à Pile et invite à partager un moment de plaisir, à vivre des émotions, expérimenter un voyage individuel et un vécu collectif.

Convaincue que la rencontre artistique peut s'opérer dès le plus jeune âge, l'association s'adresse à toutes et tous dès les premières semaines après la naissance. Nous misons sur les moments autour des spectacles pour créer « le plus », l'émoi, la rencontre, le moment, le souvenir, la surprise. Les ateliers parents-enfants permettent ainsi de créer le privilège d'une rencontre avec l'artiste et avec l'enfant.

L'ambition est de contribuer à éveiller la curiosité, l'esprit, la conscience, la joie de vivre des petits et des grands en proposant du spectacle vivant, des ateliers, un manège spectaculaire, des concerts, des jeux, ... MKP concocte un programme pour toutes et tous de 0 à 99 ans à Boma.

Déjà accueillis : la Cie du Réfectoire, L'Armada Production, la Cie Née d'un doute, la Cie le chat perplexe, la Cie P'tite vitrine, L'Electrobatucaddie, le Friiix Club, Toto et les Sauvages, Loéla, Nadir, etc.

- Selon les opportunités de rencontres, MKP organise des **événements ponctuels**. Des fenêtres culturelles organisées dans des lieux patrimoniaux, comme la soirée MusiK à Pile Wine Notes avec le château Prieuré-Marquet où nous avons accueilli la diva Yseult, ou les Chaises Musicales à l'Abbatiale de Guîtres avec La Chica qui a ému l'abbatiale entière. Deux événements couronnés par leur succès, puisque complets et ayant beaucoup plu au public présent. Des « fenêtres » qui nous permettent de sillonner le libournais et de vivre des épopées artistiques et culturelles créatives sur le territoire, dans des lieux magnifiques et chargés d'Histoire. Des lieux relativement intimistes où les artistes sont en proximité directe avec le public. Le tout avec le même esprit associatif et d'accès à la culture pour toutes et tous, la même exigence d'un point de vue artistique et la même rigueur pour des événements toujours professionnels.

#### 1.1.2 - La Saison culturelle

MKP structure sa saison avec **Pile de culture** qui infuse le territoire depuis le début de l'aventure. Elle prend forme dans le respect de nos objectifs de créer du lien social, de mieux vivre ensemble, d'éveiller la curiosité dès le plus jeune âge et de faire prendre conscience de la citoyenneté et de notre environnement. Elle comprend les deux festivals et l'ensemble de nos actions.

- Le jeune public** plus de 15 ans d'expérience itinérante en direction des écoles sur le territoire mènent MKP vers des actions d'éducation artistique et culturelle, autour des programmations. Équiper techniquement les salles des fêtes des villages, pour accueillir au mieux les artistes et les apprenti.e.s spectatrices et spectateurs, relève le savoir-faire et adaptabilité de l'association, afin d'amener l'art et la culture au plus près des publics.

La présence de certains artistes sur les événements donne également lieu à des parcours artistiques qui se construisent avec les collèges et lycées du territoire. Ces rencontres permettent de créer du lien entre une offre culturelle de territoire et la sensibilisation.

Enfin, convaincue que l'art est accessible dès la petite enfance, MKP met en place des projets à destination des plus jeunes avec la complicité des structures concernées et leur personnel.

Pour le jeune public, MKP mêle toujours spectacles et ateliers.
- Les résidences d'artistes** Sans équipement fixe, l'association profite des salles municipales libournaises pour organiser l'accueil d'artistes en milieu rural. Le plus souvent avec l'aide du parc de matériel technique de l'IDDAC, agence culturelle du Département de la Gironde, MKP transforme les salles en véritable petit théâtre, pour y programmer un spectacle ou les répétitions d'une création en cours.

Des exemples récents avec la Cie du Réfectoire, à l'auditorium de Lapouyade et à Boma ou la Cie La p'tite vitrine, à Boma, Flanagan à Boma...
- La médiation culturelle** Transversale à l'ensemble de l'activité de l'association, la médiation culturelle est présente partout et depuis toujours. Elle est le moteur des projets, qu'ils soient événementiels ou plus intimes. Au cœur de toutes les actions de MKP depuis sa création, elle prend la forme de projets plus ambitieux depuis une quinzaine d'années. Elle se développe en direction de publics éloignés de la culture, pour des raisons géographiques, sociales, médicales ou financières. Cultures, découvertes, rencontres et plaisir s'additionnent aux loisirs, et permettent à chacun d'ajouter sa pierre à l'édifice au travers d'actions participatives. Ainsi, publics urbains et ruraux – si spécifiques au Libournais se croisent, se rencontrent et créent la valeur ajoutée aux projets socioculturels développés avec les habitants autour de grands projets tels que Pile de Drôles ou Habitants & Bénéloves. L'ambition est de susciter l'envie de participer et permettre de sortir du quotidien, proposer des moments de partage, de mixité sociale et de découvertes, dans la proximité. Le tout pour mieux vivre et faire ensemble, et véhiculer les valeurs d'entraide et de solidarité dans le contexte actuel. MKP a intégré l'importance de valoriser les compétences des participants (culinaires, sportives, créatives...) et mener les différentes actions, tout en s'adossant à la programmation et en entretenant un rapport exceptionnel avec des artistes donnant des résultats pertinents au travers des restitutions procurant une satisfaction et la confiance en soi.

Les projets peuvent être ponctuels ou à moyens termes.

MKP tisse de multiples liens avec l'ensemble des acteurs culturels, éducatifs, sociaux et économiques. Les associations participent à la construction de la citoyenneté sur notre territoire, en favorisant l'initiative et la participation des habitants, en confortant la cohésion sociale et en contribuant à la valorisation du cadre de vie et à la préservation des biens communs.

### **1.1.3- Les projets et actions socioculturels déjà développés sur le territoire :**

A l'image de la relation historique que MKP entretient avec le centre social et culturel Portraits de Familles, l'IME de Coutras ou encore le CCAS de Guîtres, l'association rencontre et développe aujourd'hui des liens avec le PTS (Pôle Territorial de solidarité) de Libourne et les MDS de Libourne et de Coutras, entre autres.

- Le partenariat avec **Portraits de familles** permet de rendre visible les actions de l'association à un public très souvent éloigné de l'offre culturelle. Accompagnés par les animateurs, les bénéficiaires se sentent rassurés, accompagnés et plus à même de venir participer à une action. Que ce soit aux ateliers ou à des représentations artistiques. L'accueil de la création du spectacle Maux d'Amour par la Cie du réfectoire qui traite des Espaces de rencontre pour les parents et enfants séparés par décision de justice, a été soutenu par Portraits de Familles et Boma.

Depuis 10 ans, Portraits de familles gère un espace dédié aux Petits festivaliers sur MusiK à Pile, ainsi que sur Pile de Drôles depuis maintenant 2 ans, avec la ludothèque « hors les murs ».
- Le lien avec l'**IME Jean Elie Jambon de Coutras** est un magnifique exemple de partenariat. En effet, depuis plusieurs années et grâce aux éducateurs/-trices de la structure, un groupe d'une dizaine de jeunes participent tous les ans au montage du festival MusiK à Pile, mais aussi à la préparation des repas et assiste ensuite aux concerts. Cette action permet aux participants de valoriser leurs compétences, leur volonté, assiduité et ainsi les aider à s'estimer et s'affirmer dans une société pas toujours encline à l'inclusion sociale.

- Des résidents du **Haut Mexant** de Saint Denis de Pile (foyer logement Adapté) sont adhérents de l'association et bénévoles du festival MusiK à Pile depuis plus de 10 ans. Accompagnés par des bénévoles compétents, ils ont trouvé leur place, leur intérêt et leur motivation à contribuer à l'organisation du festival, au contrôle des billets, au catering ou à la brigade verte.
- Depuis plus de 10 ans, les résident.e.s de la **Résidence autonomie Les Platanes** de St Denis de Pile sont associés au festival MusiK à Pile à travers la mise en place d'ateliers de décoration (art plastique avec des objets recyclés ou yarn bombing pour le mobilier urbain et le parc). Accompagnés par un.e bénévole de MKP, ils assistent aux spectacles et concerts du samedi après-midi.  
Les résidentes se sont attelées à la fabrication de sacs pour les bénévoles, par exemple.  
A partir de coussins et de tissus récupérés, elles ont fabriqué les « drôles de tapis » qui servent d'assises pour le jeune public de MKP.  
En 2021 et 2022, MKP a construit un projet musical avec l'artiste Tiou. Ateliers d'écriture et de chant pour la création de quatre chansons accompagnées musicalement par le pianiste Xavier Duprat. Ce qui a donné lieu à deux concerts publics, l'enregistrement et l'édition d'un CD et enfin la réalisation d'un clip.
- En 2022, MKP a commencé un partenariat avec l'**Ehpad le Barail des Jais** à Saint Denis de Pile qui a rejoint le projet musical en cours avec la Résidence autonomie et Tiou. Plus de vingt résidents étaient présents aux ateliers, dix d'entre eux ont participé au concert, au clip et à l'enregistrement du CD.  
A l'automne 2023, un nouveau projet, « Stories », autour des arts visuels et de la prise de son doit se dérouler avec la complicité de l'**Espace jeunes**, la plasticienne Andrea Ho Posani et le musicien Julien Lot.
- En 2018 et en 2019, les Dimanches des familles ont permis de réunir des **associations locales sportives, culturelles et sociales** lors d'un même événement très familial. Ce sont d'ailleurs ces dimanches qui ont fait naître le festival familial et jeune public Pile de Drôles.
- En 2021, MKP a coconstruit le projet Carnet de voyage au Venezuela autour de la venue de la chanteuse La Chica qui a joué dans l'Abbatiale de **Guîtres**. Les **habitants, l'école, le collège, les assos locales et le CCAS** se sont mobilisés et approprié l'événement avec des ateliers, déco, musique percussions et culinaires. Une confiance réciproque qui a donné envie à certains d'être bénévoles sur les festivals.
- En 2022, les bénéficiaires du **CCAS de Guîtres** ont découvert l'univers artistique Khalid K, avec qui un parcours EAC se déroulait parallèlement au collège de Guîtres. Les ateliers ont donné lieu à des concerts et a créé du lien avec le festival Pile de drôles. En 2023, le partenariat avec le CCAS est poursuivi avec l'artiste Flanagan accompagné toute l'année par l'association.
- Plus récemment, mais toujours avec la même volonté de toucher tous les publics, MKP s'est rapproché du **PTS (Pôle Territorial de Solidarité) de Libourne**. Ainsi ont été évoquées les actions réciproques afin de mener des projets communs qui ont du sens pour tous les publics. Cela se concrétisera notamment autour du festival familial Pile de Drôles.
- Dans le passé, de beaux projets ont également vu le jour avec notamment la structure le **LIEN à Libourne**. En 2017, par le biais de la création d'une web série et accompagnés d'un vidéaste et d'une comédienne-metteur en scène, les bénéficiaires ont pu oublier leurs conditions de vie difficiles et reprendre confiance en eux pour impulser leur réinsertion dans la vie active. Les prises réalisées ont ensuite été projetées lors du festival MusiK à Pile.
- Il y a eu aussi le projet « L'Amour, un jeu de 5 à 99 ans » en 2015/16 via l'appel à projet l'Un et l'autre. C'est avec la Cie L'arbre à vaches que les résidents de l'**EHPAD de Saint Seurin sur L'isle** ont profité de différents ateliers théâtraux pour s'éclipser du quotidien le temps de ce beau projet. Là encore, une restitution a vu le jour sur MusiK à Pile.
- MKP a un lien fort avec la **Maison d'accueil spécialisée de Saint Denis de Pile**. Depuis de nombreuses années, un groupe programmé sur le festival MusiK à Pile va jouer au sein de l'établissement car beaucoup de résidents ne sortent pas. C'est toujours un moment magique, suspendu et intense.  
Pendant trois années, de 2016 à 2018, MKP a développé un projet autour de la danse avec la chorégraphe Léa Cornetti et d'autres artistes. A chaque fois, le festival a organisé une restitution publique au sein de la programmation.
- En 2022 et 2023, l'action « Des festivals qui nous ressemblent » s'adressent à tous les habitants du territoire. Il s'agit de mettre en place des ateliers de décoration et de scénographie, encadrés par des plasticiennes professionnelles.

Se retrouver, bricoler, concevoir, construire, être ensemble, un projet intergénérationnel qui touche les bénévoles, l'espace jeunes, l'Association Jeun's Attitude de Saint Quentin de Baron, la Résidence Autonome, Lepi de Coutras. Véritables moments d'échange de compétences, d'idées et de savoirs, ces rendez-vous permettent à différents publics de se connaître et se découvrir.

- En 2023, MKP accompagne le développement du jeune artiste girondin, Flanagan (résidence, showcase, plateau Musicalarue, ateliers, concerts). Avec l'artiste, MKP a élaboré un projet autour d'ateliers d'écriture et de chant en lien avec son univers artistique. Collégiens, bénéficiaires du CCAS de Guîtres, mais aussi jeunes de l'Espace jeunes et de Lepi viennent à sa rencontre pour plusieurs mois créatifs, avant de monter sur la scène de MusiK à Pile, en première partie de son concert.

## **Annexe 1.2 - Orientations stratégiques**

Au regard des soutiens institutionnels, l'association entend mener ses actions selon 3 missions principales : mission artistique, sociale et territoriale. Et pour l'ensemble, l'association entend soutenir l'emploi artistique et culturel, favoriser la coopération entre réseaux et équipements culturels existants et être attentif aux relations humains-nature et aux enjeux de transition environnementale.

### **Mission artistique**

- Mettre en lumière la diversité des formes esthétiques artistiques et en particulier dans le secteur des musiques actuelles
- Programmer des têtes d'affiche et des artistes émergents de renommée nationale voire internationale, pour favoriser la découverte
- Soutenir la création régionale pour des artistes professionnels ou en voie de professionnalisation sur notre territoire, par de la diffusion et des accueils en résidences

### **Mission sociale**

- Favoriser la participation des personnes à la construction de projets artistiques et culturels écrits par des artistes en répondant à des attentes et correspondant à un contexte particulier. Une attention spécifique est portée aux pratiques culturelles notamment en amateur et/ou bénévoles.
- Faire humanité ensemble et reconnaître l'égalité des personnes au regard des droits culturels. Valoriser la diversité, privilégier la mixité et encourager l'égalité.
- Développer et diffuser des projets artistiques participatifs menés au cours d'ateliers avec les habitants du territoire et en participant ainsi au recul de l'invisibilité sociale des populations en situation de vulnérabilité sociale.
- Mettre en valeur la liberté d'expression des personnes et la diversité de leurs pratiques culturelles, favoriser l'expression artistique
- Travailler à déconstruire les hiérarchies culturelles habituelles, réhabilitant des savoirs, des activités, et des subjectivités que les normes sociales ont relégués à la périphérie des connaissances,
- Faire de la création et de la pratique individuelle et collective, des outils d'appropriation inclusifs, favorisant la mixité sociale.
- Poursuivre le travail d'approche des MDS du territoire, comme Libourne et Coutras.

### **Mission territoriale**

- Mettre en valeur des espaces publics et patrimoniaux
- Maintenir l'itinérance d'une action territoriale sur l'ensemble du territoire Libournais. Aller au plus près des populations et agir dans l'intérêt local
- Favoriser la permanence artistique au-delà des festivals MusiK à Pile et Pile de drôles
- Inscrire l'association dans les réseaux à l'échelle régionale et nationale

## Annexe 2 – Budget prévisionnel 2023 de l'association

Nom de la structure

MKP MUSIK A PILE

## BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE LA STRUCTURE

EXERCICE 2023

CHARGES	Montant		PRODUITS	Montant	
60 - Achats			70 - Vente de produits finis, marchandises et prestations de services		
604 - Prestations de services	96 148 €	39,23%		98 346 €	40,12%
606 - Achats matières et fournitures	8 976 €	3,66%			
6068 - Autres fournitures	1 000 €	0,41%			
61 - Services extérieurs			74 - Subvention d'exploitation		
613 - Locations	46 225 €	18,86%	7411 - Etat		0,00%
615 - Entretien et réparations	0 €	0,00%	FDVA	5 000 €	2,04%
616 - Assurance	1 680 €	0,69%	7412 - Région Nouvelle-Aquitaine	15 000 €	6,12%
618 - Divers		0,00%	7413 - Département Gironde - Activités artistiques	10 000 €	4,08%
6181 - Documentation			- Scènes d'été	22 000 €	8,98%
62 - Autres services extérieurs			- Itinéraire hors collège	1 800 €	0,73%
622 - Rémunérations intermédiaires et honoraires	6 917 €	2,82%	- Fonctionnement	15 000 €	6,12%
623 - Publicité, publication	9 177 €	3,74%	7414 - Commune(s)	15 500 €	6,32%
625 - Déplacements, missions	10 658 €	4,35%	7415 - Intercommunalité(s) Cali	5 000 €	2,04%
627 - Services bancaires	180 €	0,07%			
628 - Autres	300 €	0,12%	7416 - Organismes sociaux	8 200 €	
63 - Impôts et taxes			7417 - Fonds européens		
631 - Impôts et taxes sur rémunération			7418 - Agence de services de paiement (ex CNASEA ou emplois aidés)		
635 - Autres impôts et taxes	11 649 €	4,75%	7419 - Autres établissements publics	20 798 €	8,49%
64 - Charges de personnel	49 288 €	20,11%	7420 - Aides privées <i>Sponsors</i>	7 500 €	3,06%
641 - Rémunération des personnels			<i>Mecénat en numéraire et en compétence</i>	18 012 €	7,35%
645 - Charges sociales			<i>CNM et SACEM</i>	2 463 €	1,00%
648 - Autres charges de personnel			75 - Autres produits de gestion courante		
65 - Autres charges de gestion courantes	2 910 €	1,19%	(dont cotisations, dons manuels, legs...)	490 €	0,20%
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements			78 - Reprises sur amort. et provisions		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>245 108 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>245 108 €</b>	<b>97%</b>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolat	45 842 €	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	37 886 €		Prestations en nature	37 886 €	
Personnel bénévole	45 842 €		Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>83 728 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>83 728 €</b>	
Saint Denis de Pile le 6 juillet 2023					

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le



ID : 033-200070092-20240213-2024\_02\_038-DE